

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

AMENDEMENT

N ° 1686

présenté par

Mme Zitouni, M. Thiébaud, M. Michels, Mme Brunet, Mme Kerbarh, Mme Mörch et Mme Michel

ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.